



## Recours intersyndical contre le Contrat État/ONF 2021/2025

### Appel à témoignages

Chers collègues,

À l'annonce des 500 suppressions de postes programmées par le projet de contrat État/ONF 2021-2025 le SNUPFEN-Solidaires, la CGT Forêt, EFA-CGC, Forêt publique UNSA et la FNAF CGT ont décidé d'ester en justice au titre de la santé au travail. Cette décision a fait l'objet de communiqués de presse et d'informations des personnels en 2021 et 2022.

Le contrat État/ONF 2021-2025 a été signé par les ministères concernés le 22 avril 2022.

**Le 22 juin 2022 l'intersyndicale a fait déposer par ses avocats un recours contre le contrat État/ONF au tribunal administratif de Paris.**

#### Attaquer en justice : pour quoi faire ?

Ce recours vise à obtenir l'annulation de ce contrat et de ses 500 suppressions de postes pour ensuite peser sur sa renégociation. Il faudra bien sûr plusieurs années pour obtenir une décision de justice.

Mais attaquer ces destructions d'emplois en justice et le faire savoir en externe fait évoluer le rapport de force en faveur du maintien de l'emploi. En effet, le niveau des effectifs de l'ONF se joue chaque année dans les ministères et à l'Assemblée nationale dans le cadre des projets de loi de finances.

À l'heure où incendies et changement climatique ravagent nos forêts, ce recours peut donc contribuer à mieux défendre l'emploi. Pour la première fois depuis 20 ans l'ONF ne subira pas de réduction globale de ses effectifs en 2023. Mais, vu que le contrat État/ONF est maintenu, **les 180 emplois prévus à supprimer en 2024 et 2025 restent d'actualité.**

**Il s'agit bien d'influer sur l'avenir et non d'attaquer la direction de l'ONF ou l'État** dont les responsabilités respectives passées seraient de toute façon très difficiles à établir.

#### Vos témoignages : pour quoi faire ?

Vos représentants ont réuni de nombreux éléments qui mettent en évidence le lien « sous effectifs/surcharges de travail/impacts négatifs sur la santé ». Expertises agréées, alertes individuelles et collectives, registres SST, données service social et médecine de prévention, enquêtes suicides... un dossier important est d'ores et déjà constitué.

Mais pour attester en justice de ce lien « sous effectifs/surcharges de travail/impacts négatifs sur la santé » rien ne vaut l'expression directe des personnels qui le subissent ou qui l'ont subi.

**Pour donner à ce recours les meilleures chances d'aboutir,  
ce dossier gagnera fortement à être complété  
par des témoignages directs de personnels.**

## Quel type de témoignage recherchons-nous ?

Nous recherchons **des témoignages qui traitent la problématique suivante** : suppressions de postes et intérim accroissent les charges de travail et de ce fait dégradent les conditions de travail et la santé.

Vos témoignages devront **se rapporter à des faits directement constatés**. Ils devront être précis et circonstanciés. Une trame de témoignage est annexée à la fin de document. Les faits cités peuvent remonter jusqu'à 2017.

S'agissant d'une démarche en justice, **vos témoignages devront être individuels**, datés et signés. Ils pourront être manuscrits ou dactylographiés sur papier libre et feront mention de l'adresse postale de leur auteur. Une copie de la carte d'identité devra être jointe.

Les témoignages individuels pourront **être renforcés par une approche collective** quand :

- Plusieurs collègues au sein d'un même collectif de travail témoigneront des mêmes faits : sous-effectifs, charges de travail, santé au travail.
- Un ou plusieurs collègues corroboreront le témoignage d'un autre collègue sur sa situation propre.

Les témoignages pourront utilement juger de l'efficacité ressentie des mesures d'accompagnement ou de prévention mises en place par l'employeur : priorisation des missions, études d'impact, mesures diverses ou absence totale de mesures.

## Confidentialité :

Les témoignages recueillis feront partie intégrante du dossier qui sera transmis au cabinet d'avocats puis au tribunal administratif. **Leur usage sera strictement réservé à ce recours en justice** à l'exclusion de toute autre usage interne ou externe par les syndicats plaignants.

Ces témoignages seront bien sûr portés à la connaissance des avocats de la direction de l'ONF comme toutes les pièces du dossier que nous transmettons au tribunal. **Un témoignage en justice confère à son auteur un statut de témoin.**

## Recueil des témoignages :

Vos témoignages sont à retourner à l'adresse suivante : [recoursintersyndical.onf@mail.fr](mailto:recoursintersyndical.onf@mail.fr)

Délai souhaité : 31 mars 2023

## Des questions ?

Pour toute question n'hésitez pas à appeler l'un des contacts suivants :

Philippe Canal, SNUPFEN au 03 86 68 04 27 ou 06 17 82 16 75

Arnaud Metais, EFA-CGC au 07 60 17 60 69

François Roy, FP UNSA au 06 09 50 18 14

Loukas Benard, CGT Forêt au 06 25 09 49 12

David Druesne, FNAF CGT au 06 24 97 30 69

**Vous voulez défendre les emplois à l'ONF et vos conditions de travail ?  
Vous avez un témoignage à apporter ? C'est le moment !**

## Trame possible de témoignage

Nom Prénom

Adresse

### Témoignage

Je soussigné Nom Prénom grade métier localisation témoigne des faits suivants :

- L'unité territoriale (ou service) dans laquelle (lequel) je travaille a subi X suppressions de postes depuis le : date. Nom ou numéro du (des) poste(s) supprimé(s) le : date(s)
- L'unité territoriale (ou service) dans laquelle (lequel) je travaille a subi X vacances prolongées de postes depuis le : date. Nom ou numéro du (des) poste(s) vacants (s) avec période(s) d'intérim correspondantes (date).
- Ces suppressions et/ou vacances prolongées de postes ont fortement augmenté ma charge de travail. A caractériser :
  - Modification de mon poste suite à suppression d'un autre poste : hausse activités, surfaces, temps de travail quotidien ou hebdomadaire, déplacements, estimation en %, autre
  - Intérim assurés à titre personnel : dates, durée, estimation surcharge de travail
- L'augmentation de ma charge de travail liée à ces suppressions et/ou vacances prolongées de postes est aggravée par :
  - Des dépérissements massifs récurrents liés au changement climatique. A caractériser : hausse % produits accidentels, reconstitution, autre
  - Tutorat, accueil d'apprentis, autre
  - Des pressions subies. A caractériser.
- L'augmentation de ma charge de travail a les effets suivants sur ma santé :
  - Surmenage, stress, fatigue excessive, perte de sommeil, d'appétit, appréhension pour retourner au travail, autres
  - Arrêt maladie (dates, motifs), TMS, états dépressifs, épuisement, autres pathologies

Fait à le

Nom Prénom

Signature

Copie carte d'identité